

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement : AVRANCHES

Canton : BREHAL

COMMUNE : CERENCES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2026

Le vingt-sept juillet deux mil-vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Maison des services publics, sous la présidence de Monsieur Adrien LEBAILLY, le Maire.

- **Convocation du 20 juillet 2026**
- **Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18**
- **Présents :** MM. Lebailly Adrien - Legendre Nadia - Duval Philippe - Gérard Maxime - Podeur-Rayon Françoise – Deguelle Thierry – Grandserre Magali – Ménard Emmanuelle – Legoupil Alexandra – Legoupil Thibaut – Confolent Emilie – Saintange Romain – Coupard Gaëtan – Appriou Glen – Duval Franck
- **Absents/Excusés :** Anita Delamarche (excusée, procuration à M. Adrien Lebailly), Rémy Ferreira Da Costa (excusé, procuration à M. Maxime Gérard), Germain Lydia
- **Procuration :** Anita Delamarche, procuration à M. Adrien Lebailly - Rémy Ferreira Da Costa, procuration à M. Maxime Gérard
- **Secrétaire de séance :** M. Romain SAINTANGE est désigné conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **Ordre du jour :**
 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026
 - Maison d'Assistants Maternelles : attribution du marché
 - Projet boucherie
 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
 - Tarif d'accès à la borne camping-car
 - Achat des parcelles AE 539 – 537 – 546 - 541
 - Questions diverses

2026-07-27-001– APPROBATION DU PROCES VERBAL

Mme Françoise Podeur-Rayon demande s'il sera possible de proposer des candidats extérieurs aux élus à la commission bocage. Monsieur le maire répond favorablement puisqu'au contraire il faut varier les profils.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2026 n'ayant pas fait l'objet de remarque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER le procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2026.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité**

2026-07-27-002 – MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18 heures 30. Elle émet un avis favorable avec réserves, à la proposition d'attribution du marché, présentée par l'architecte et l'économiste.

Les réserves concernent le lot 9 : il serait peut-être judicieux de s'adapter à l'évolution du climat avant le début des travaux. Peut-être revoir le mode de chauffage en réfléchissant à un système de climatisation réversible avec automate de programmation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre Atelier Sarah G en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Vu l'avis favorable sous réserves de la commission d'appel d'offres en date du 17 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- AUTORISER M. le maire à signer les marchés publics suivants :

○ Programme : construction d'une maison d'assistantes maternelles

▪ Lot 1 : Gros œuvre

Entreprise : SAS entreprise Bosché

Montant du marché : 123 650.51 € HT

+ La variante exigée n° 1 : élévation en briques pour un montant de 1 093.29 € HT

+ La PSE n°1 : accès de chantier pour un montant de 6 527.36 € HT

▪ Lot 2 : Charpente bois

Entreprise : SAS Lepetit Daniel

Montant du marché : 36 707.92 € HT

▪ Lot 3 : Couverture-Zinguerie

Entreprise : SARL Espace Toiture

Montant du marché : 30 207.53 € HT

▪ Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium

Entreprise : SAS Lecardonnell

Montant du marché : 27 500.00 € HT

▪ Lot 5 : Plâtrerie sèche – menuiseries intérieures

Entreprise : SARL La Menuiserie du Littoral

Montant du marché : 55 399.49 € HT

▪ Lot 6 : Carrelage - Faïences

Entreprise : SARL Leblois Saint-James

Montant du marché : 10 483.43 € HT

▪ Lot 7 : Peinture

Entreprise : SARL RD Peinture

Montant du marché : 5 950.99 € HT

- **Lot 8 : Sols souples**

Entreprise : SARL RD Peinture

Montant du marché : 6 111.25 € HT

- **Lot 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation**

Entreprise : SAS Viria

Montant du marché : 49 373.75 € HT

- **Lot 10 : Electricité**

Entreprise : SAS Velec Services

Montant du marché : 19 344.00 € HT

- **Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-07-27-003 – PROJET BOUCHERIE

M. le Maire rappelle que l'ensemble des élus du conseil municipal a été convié à une réunion de présentation du projet de démolition de l'ancienne boucherie et de construction d'une nouvelle boucherie et deux logements, en présence de l'architecte Charline Pontillon et de la chargée de mission PVD-ORT de Granville Terre et Mer.

Il propose aux élus de procéder à un vote à bulletin secret sur la continuité du projet. L'ensemble des élus ne souhaite pas procéder à un vote à bulletin secret, le vote se fait donc à main levée.

Contre : 2 (Mme Grandserre et Mme Burnouf)

Abstention : 2 (M. Duval Franck et Mme Legendre)

Pour : 15 (13 + 2 procurations)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER la continuité du projet boucherie,**
- **ADOPTÉ à la majorité des membres présents.**

2026-07-27-004 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cuisine municipale et la médiathèque.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique territorial à temps non complet, soit 32h / 35 h, pour occuper le poste polyvalent d'agent de restauration et de médiathèque, du 31 août 2026 au 1^{er} septembre 2027. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint technique. Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle en restauration collective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

2026-07-27-005 – TARIF D'ACCÈS À LA BORNE DES CAMPING-CARS

Le maire rappelle que lors de la séance du 29 juin dernier, la modification du tarif des jetons de la borne des camping-cars n'a pas été approuvé.

Mme Legendre rappelle le confort de notre aire d'accueil camping-cars (cadre agréable, emplacements individuels...) ; Mme Legoupil regrette le manque de communication et visibilité de l'aire.

Au vu des éléments complémentaires présentés ce jour, le maire propose de porter ce tarif à 3 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER le tarif d'accès à la borne des camping-cars de 3 €**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-07-27-006 – ACHAT DES PARCELLES AE 537-539-541-546

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élargissement de la route du Vieux Manoir, il est nécessaire d'acquérir des bandes de terrain. Après passage du géomètre, les parcelles AE 537-539-541-546 ont été créées par détachement des parcelles AE 533-534-16-242. Monsieur Lebailly propose au Conseil Municipal de fixer le prix d'achat à 2€ le m². De plus, il a été convenu avec un des propriétaires la pose par les services techniques d'une clôture grillagée.

Monsieur Deguelle regrette le faible élargissement, notamment pour le passage des engins agricoles. Le maire répond qu'il y avait peu de possibilités d'élargissement car l'empiètement se fait sur des jardins privés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER la somme de 2 € le m² et la pose d'un grillage par les services techniques au droit de la parcelle AE 546.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

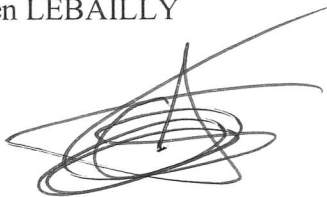
QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe qu'il faudra nommer un(e) nouveau référent(e) PVD-ORT car la position de Mme Alexandra Legoupil au sein de GTM ne lui permet pas d'être nommée référente.
- Mme Legendre évoque l'idée de créer un jardin collectif sur la parcelle, propriété communale, située derrière la salle des fêtes.

- Philippe Duval demande un avis sur un devis pour le nettoyage et changement de 12 lampes au stade avant la saison prochaine. Les conseillers municipaux émettent un avis défavorable et souhaitent un devis pour remplacement de l'éclairage par des LED, moins énergivores.
- Philippe Duval présente un devis pour la pose de 2 écrans dans la future salle du conseil municipal. Après description du matériel, les conseillers trouvent les écrans trop petits et demandent un devis comparatif avec un ou deux écran(s) qui descendent du plafond et pose d'un vidéoprojecteur fixe au plafond.
A revoir au plus vite, car les plaquistes ont besoin de savoir s'il faut passer des renforts derrière les cloisons.
- Mme Legendre informe que les balades estivales ont du succès et que la rando gourmande prévue ce mardi 28 juillet est complète (50 personnes inscrites).
- M. le maire informe qu'il va signer une dérogation pour l'inscription de deux enfants de Ver à l'école publique J. Prévert. La CMB ayant la compétence scolaire ne prendra probablement pas en charge les frais de scolarité, que la commune de Cérences assumera.
- Petit point rapide sur les dossiers en cours suivis par le maire en sa qualité de vice-président GTM (filière équine, pêche, agricole). Et information du conseil que le comice agricole aura lieu le 6 août prochain à St Martin de Bréhal.
- Le maire informe le conseil qu'il a célébré des noces de diamant (60 ans de mariage).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 heures 08.

Le Maire
Adrien LEBAILLY



Le secrétaire
Romain SAINTANGE



N° DELIBERATION	NOMENCLATURE	OBJET	N° DE PAGE
2026-07-27-001	9.1- autres domaines de compétences des communes	Approbation du procès-verbal du conseil du 29 juin 2026	2026-029
2026-07-27-002	1.1- marchés publics	Maisons d'assistantes maternelles	2026-029
2026-07-27-003	1.6 – actes relatifs à la maîtrise d'œuvre	Projet boucherie	2026-030
2026-07-27-004	4.2- personnel contractuel	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	2026-030
2026-07-27-005	7.10- divers	Tarif d'accès à la borne des camping-cars	2026-031
2026-07-27-006	3.1- acquisitions	Achat des parcelles AE 537-539-541-546	2026-031